

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents : SIX C., SERVOIR J.P., DULAC C., BARBIER V., GALLAND S., ALCABEZ J., ROUGÉ F., BAUMERT

BOUNICHOU M, M PEDOT R. TRIJOLET J.P, HUOT D, DELPECH D., PETIT P, VILLEFER F., TROUVÉ F

Absents excusés : VALETTE S (pouvoir M SERVOIR), LE BOURGOCQ M.P, (pouvoir S GALLAND) , ), POLLARD K (pouvoir M SIX C),

Secrétaire de séance élu : V BARBIER

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du précédent conseil municipal.

### **Délibération 117 Contrat d'apprentissage :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le principe de recruter un jeune en contrat d'apprentissage, avait été entériné par délibération du 18 octobre dernier.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 novembre 2018

Le Conseil Municipal :

- Décide de recourir à un contrat d'apprentissage pour le service technique,
- Décide de conclure un contrat d'apprentissage pour 2 ans à compter du 1 décembre 2018 avec M Hugo Balhoul,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

2 abstentions F Villefer, F Trouvé

### **Délibération 118 Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences M NICOLAS :**

Arrivée de Mme Françoise Rougé

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de M Patrick Nicolas dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien des bâtiments communaux
- Durée du contrat: 12mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

### **Délibération 119 Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences RPA**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Appelé à en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le poste de Mme Deltheil dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien à la RPA
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 22 heures
- Rémunération : SMIC

### **Délibération 120 Renouvellement du contrat d'adhésion à la CNP pour l'assurance statutaire du personnel :**

M. le Maire propose de reconduire le contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents permettant à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge (risques congés maladie ordinaire, grave ou longue maladie, accident, maternité...)

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet de contrat avec la CNP pour l'année 2019 ainsi que les conditions générales et particulières
- autorise M. le Maire à signer tous contrats et documents correspondants.

### **Délibération 121 Adoption du projet d'aménagement de la placette située aux abords des sanitaires publics à proximité de la Mairie :**

M le Maire informe l'assemblée que le mur de soutènement de la placette située à côté de la Mairie est en cours de restauration.

Des travaux ont été engagés rapidement car le mur présentait des risques pour la sécurité des piétons, des pierres menaçant de tomber.

M le Maire précise également qu'il est devenu indispensable de raccorder les sanitaires publics situés en contre bas au réseau public d'assainissement.

Dans ces conditions, Il semble opportun de profiter de ces travaux pour réaménager la placette ainsi que les sanitaires publics devenus totalement obsolètes.

M le Maire présente à l'assemblée un plan d'aménagement de l'ensemble réalisé par l'Agence Technique Départementale ainsi qu'une estimation des travaux de plomberie.

Il ajoute que la commission travaux réunie le 26 novembre a validé ce projet de réaménagement ainsi que le devis de l'entreprise Dousseau d'un montant de 2 936€ TTC.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- adopte les plans présentés pour l'aménagement de la placette,
- autorise l'engagement des travaux
- valide le devis du plombier M Dousseau et autorise M le Maire à engager les dépenses correspondantes.

### **Délibération 122 Projet de remplacement des canalisations d'eau potable Impasse Talbot :**

M le Maire informe l'assemblée que des travaux de collecte d'eaux pluviales doivent être engagés Impasse Talbot et rue des Remparts afin de pallier aux problèmes d'infiltration chez les particuliers. Suite au recours déposé par Mme Berniche, un rapport d'expertise a conclu à la nécessité de réaliser ces travaux d'étanchéité.

Ce chantier peut être traité en régie par les employés municipaux.

A cet égard, il semble opportun de profiter des ouvertures de tranchées pour remplacer les canalisations d'eau potable devenues totalement obsolètes. Il soumet à ce titre un devis de Sogédo d'un montant de 14 850.73€ TTC.

Il précise que la commission travaux a entériné ce devis.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- prend acte de la nécessité d'engager des travaux de collecte d'eaux pluviales dans le secteur indiqué ci-dessus suite à des problèmes d'infiltration chez les particuliers
- adopte le devis de Sogédo d'un montant de 14 850.73€ TTC
- autorise M le Maire à engager les travaux correspondants

### **Délibération 123 Adoption du RPQS Assainissement collectif :**

M le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

1 abstention : F Trouvé

### **Délibération 124 : Projet de réhabilitation de l'ancienne friche Teton :**

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la requalification de l'ancienne usine Teton.

Il précise qu'il a confié à l'Agence Technique Départementale la réalisation d'un programme. La restauration de cette ancienne usine est une opération très lourde et doit être divisée en plusieurs phases ; elle pourrait être envisagée comme ci-après :

- tranche 1 Halles de services et de commerces
- Tranche 2 Déménagement de la Bibliothèque et transformation en Médiathèque avec Ecole de musique, salle d'exposition
- Tranche3 Aménagement de salles de sport adaptées (salle de danse, salle de judo...).

Le conseil municipal:

- Valide sur le principe le réaménagement de l'ancienne usine Teton en 3 phases comme indiqué ci-dessus,
- sollicite les subventions auprès de tous les partenaires financiers (Etat, Département, Région)

2 abstentions : F Villefer, F Trouvé

**Délibération 125 Choix d'un bureau d'études pour une mission géotechnique concernant le projet Maison de Santé :**

M le Maire informe l'assemblée que l'architecte de la Maison de Santé, M Servier, demande qu'une étude géotechnique complémentaire, type G2 AVP soit désormais réalisée pour finaliser le projet.

Il s'agit de définir la portance du sol, le niveau d'assise des fondations, le type de fondation et la possibilité de réaliser un dallage.

Une consultation a été engagée auprès de cinq bureaux d'études.

Deux seulement ont répondu : Fondasol et Optisol.

La Commission MAPA réunie le 27 novembre dernier a décidé de retenir l'offre d' Optisol d'un montant de 3 001.32€ TTC outre la mission G2 PRO pour un montant de 834€.

Il précise que celle de Fondasol était de 9636€ pour les 2 missions.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-valide l'avis de la commission MAPA

-décide de retenir l'offre d'Optisol d'un montant de 3 832.35€ TTC pour les 2 missions et autorise M le Maire à signer l'ordre de service correspondant.

**Délibération 126 Désignation des membres de la commission locale de l'AVAP (personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnement local et au titre d'intérêts économiques locaux) :**

M le Maire rappelle que la désignation des membres de toutes les commissions municipales avait été totalement revue par délibération du 12 mars 2018.

Il s'avère que la désignation des membres extérieurs au conseil municipal qui composent la commission AVAP doit également être reprise.

Le conseil municipal à l'unanimité:

-désigne pour siéger à la commission locale AVAP au titre du patrimoine culturel ou environnemental local d'une part:

-Mme Nadine Delbos et M Gouzot J Paul

- au titre d'intérêts économiques locaux d'autre part, M Joubert Damien et M Leysales François.

**Délibération 127 Convention avec le laboratoire départemental pour des prestations liées à la station d'épuration :**

Dans le cadre de l'auto surveillance de la station d'épuration, M le Maire propose le renouvellement de la convention avec le laboratoire départemental d'analyse et de recherche de la Dordogne .Il précise qu'il s'agit d'analyses obligatoires devant être réalisées en entrée et sortie de station.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet de convention avec le laboratoire départemental

**Délibération 128 Adhésion au SMDE 24 de nouvelles Collectivités :**

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au SMDE24 pour le service eau des communes ci -après :

-Périgueux, le SIAEP de la Vallée de l'Isle, Pazayac , Coly, St Pierre de Frugie, Tourtoirac et Aubas.

Il invite également le conseil municipal à délibérer sur l'adhésion au SMDE24 pour la compétence assainissement collectif des communes suivantes :

Vaunac,La Chapelle Aubareil, St Amand de Coly et Coly, Manaurie, Aubas.

le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 des Collectivités indiquées ci -dessus

**Délibération 129 Vote pour un fonds de concours à apporter à la CCVDFB concernant le projet halle de sports :**

A propos de la réfection des vestiaires à la Halle de Sports, M le Maire informe l'assemblée que l'EPCI, qui est maître d'ouvrage, a prévu de réaliser cette opération en 2 tranches compte tenu d'un surcoût lié au plan de prévention du risque inondation et aux normes en vigueur. En effet, des fondations spéciales doivent être prévues ainsi que des rampes d'accès aux vestiaires et au gymnase.

M le Maire présente à l'assemblée les plans d'aménagement des vestiaires ainsi que le plan de financement de l'opération.

Le conseil municipal à l'unanimité:

-décide de verser sur 2 exercices un fonds de concours d'un montant de 51 587.59€ à la CCVDFB au titre d'une participation pour la réfection des vestiaires de la halle de sport.

**Délibération 130 Délibération de principe pour dénommer et numéroter les voies situées à l'extérieur du bourg :**

M le Maire expose qu'il est opportun d'établir un plan d'adressage de l'ensemble de la commune. En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons.

Par ailleurs, l'adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant la localisation de 100% des foyers périgourdins.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal conformément à l'article L 2121-29 du CGCT.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le principe de dénomination et numérotage de toutes les voies et autorise l'engagement des démarches préalables.

-sollicite les services de l'ATD pour cette opération

-désigne une commission de travail constituée comme ci- après :

-M Patrick Baumert, Mme Huot Dominique, M Trijoulet JP, M Petit P

-précise que les agents ci-après, Mme Six et M Vidal participeront à cette commission.

### **Délibération 131 Proposition de reprise du câblage informatique à la Mairie et lancement d'une consultation MAPA**

M le Maire informe le conseil municipal que le câblage informatique de la Mairie est devenu totalement obsolète et ne permet plus une circulation correcte des flux.

Il est devenu urgent de procéder à son remplacement.

En outre, le raccordement à la fibre doit pouvoir se faire sur un réseau interne adapté et opérationnel.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-décide sur le principe de refaire l'intégralité du câblage informatique de la Mairie

-charge M le Maire d'engager une consultation dans le cadre d'un marché MAPA

#### **COMPTE RENDU DE DECISIONS :**

- M Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs délégués, il a engagé une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée concernant la fourniture d'électricité pour les contrats en tarif jaune.
- M le Maire informe l'assemblée qu'il a signé un avenant au contrat avec la société KAPAC , consultant pour le projet de Maison de Santé, pour un montant de 10 200€.

### **Délibération 132 : recrutement poste d'adjoint technique**

M le Maire informe l'assemblée que M Joffrey Servoir actuellement adjoint technique a demandé sa mutation afin d'intégrer un poste dans une autre collectivité.

Il rappelle que ce dernier assure notamment les fonctions de régisseur des marchés.

Il propose de recruter en interne un agent, M Vidal Jacques actuellement employé dans le cadre d'un contrat aidé, qui a assuré depuis 2015 les remplacements de M Servoir Joffrey.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-prend acte de la vacance du poste d'adjoint technique pour lequel M Servoir Joffrey a demandé sa mutation

-décide de procéder au recrutement en interne d'un agent sur ce même poste à compter du 1 mars 2019

-décide de procéder à l'interruption du contrat CAE de M Vidal Jacques appelé à être recruté sur le poste indiqué ci -dessus

### **Délibération 133 recrutement poste d'adjoint administratif**

Considérant la surcharge de travail du service administratif qui se trouvera aggravée par le départ de M Servoir Joffrey, M le Maire propose de recruter une personne sur le poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 17h30 actuellement vacant.

Appelé à en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité:

-prend acte de la vacance du poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 17h30

-décide de procéder au recrutement d'un agent en CDD sur ce même poste

-autorise M le Maire à signer le contrat d'une durée de 6 mois

-autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget

-modifie en conséquence le tableau des effectifs

--charge M le Maire de procéder à toutes les formalités correspondantes

Le Maire Christian SIX

